



Examen de la FBLN (facture finale et de l'avis juridique)

- Les citations environnementales incluses dans une facture finale et un avis légal sont examinées pour vérification de l'avis et de la légalité.
 - **Avis** : vérifier si l'avis approprié a été fourni par l'agence émettrice afin que le destinataire ait été informé ou aurait dû être informé de la citation.
 - **Légalité** de la citation : vérifier si la bonne personne a été citée, si la bonne propriété a été citée et/ou si la citation est valide en apparence.
- Si l'avis a été correctement fourni et que la citation a été légalement émise, aucun changement ne sera apporté au montant dû.
- Veuillez fournir une explication ci-dessous concernant l'avis et la légalité des citations en cours d'examen. Incluez toute documentation avec votre explication.
- Toutes les informations demandées doivent être complétées pour qu'un examen puisse être effectué.

Nom : _____

Adresse de la propriété : _____

Numéro(s) de la citation : _____

Adresse postale actuelle : _____

Numéro de téléphone/adresse courriel : _____

Explication : _____

Signature : _____

Date : _____

Veuillez noter : Vous recevrez une décision par courrier ordinaire dans un délai de deux à trois semaines. Si vous ne recevez pas de lettre de l'ECB dans ce délai, vous devez faire un suivi par téléphone ou par courriel. Votre signature indique que vous avez été informé(e) de cette responsabilité.